

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS – AVANCEMENT DE
GRADE**

Séance du 26 mai 2025
Dûment convoqué le 20 mai 2025

En l'an 2025, le lundi 26 mai à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, P.-L. LE TOAN-BARES, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, A. TAHOCS, S. VAILLS.

Absents (6) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONS, P. RIU, M. SANTANACH.

Pouvoirs (8) : P. BLANQUE (à A. BOUSQUET), C. DELIAS (à M. RIFF), J.-L. LACUBE (à P. BATAILLE), J.-D. LAPORTE (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), C. VERDAGUE (à S. POLATO), G. VICENS (à A. TAHOCS).

Secrétaire de séance : J. CORDELETTE
Acte n° : CCPC-2025146-15

Rapport

VU le décret n°2017-722 du 2 mai 2017 relatif aux modalités d'appréciation de la valeur et de l'expérience professionnelles des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

VU l'arrêté n° CCPC/PA/2021175-04 du 24 juin 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion Parcours professionnels et valorisation ;

CONSIDERANT la nécessité de créer 3 emplois supplémentaires dans le cadre des avancements de grade de l'année 2025 :

- Un emploi de chef de service gestion et valorisation des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un emploi d'agent technique polyvalent – collecte des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un emploi de mécanicien, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, à compter du 01 novembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250526-CCPC-2025146-15-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider la création de poste de :

- Un emploi de chef de service gestion et valorisation des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un emploi d'agent technique polyvalent – collecte des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un emploi de mécanicien, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, à compter du 01 novembre 2025.

De valider la suppression de poste de :

- Un chef de service collecte valorisation des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, du grade d'agent de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un agent technique polyvalent, à temps complet, 35/35^{ème}, du grade d'adjoint technique principal de 2^o classe, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

De valider la création des trois postes suivants :

- Un emploi de chef de service gestion et valorisation des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un emploi d'agent technique polyvalent – collecte des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des agents de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un emploi de mécanicien, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, à compter du 01 novembre 2025.

De valider la suppression de poste de :

- Un chef de service collecte valorisation des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, du grade d'agent de maîtrise, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- Un agent technique polyvalent, à temps complet, 35/35^{ème}, du grade d'adjoint technique principal de 2^o classe, catégorie C, à compter du 15 août 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20250526-CCPC-2025146-15-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

